

Visé par le Maire : le	21.02.2022
Affiché en Mairie : le	22/02/2022
Envoyé pour publication : le	

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 février 2022

Date de convocation : 1^{er} février 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

→ **Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif de l'exercice 2021 et affectation des résultats : une situation excédentaire en section de fonctionnement et d'investissement**

Les comptes de l'ordonnateur sont conformes à ceux du comptable. De l'exercice 2021, il ressort une situation excédentaire en section de fonctionnement d'un montant de 247 980,20 euros et en section d'investissement de 26 292,55 euros. Ces résultats sont affectés à l'exercice 2022.

Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts locaux à hauteur de 46,68% et des dotations d'Etat pour 35,58%.

Les élus se réjouissent de la bonne santé financière de la commune. Même les services de la Direction Générale des Finances Publiques a félicité la bonne gestion budgétaire de Chazemais et a rassuré le Maire « vous pouvez vous engager sereinement dans les grands projets d'aménagement à venir, telle que la reconquête du centre bourg et la création de la maison du randonneur ».

L'encours de la dette 2022 sera de 23 822,83 € (22 063,20 € de capital et 1 759,63€ d'intérêts).

Une saine situation budgétaire ainsi présentée permet d'envisager tranquillement la réalisation des projets d'investissements 2022.

→ **« Ça bouge à Chazemais » avec principalement la création d'une maison du randonneur à Villevendret et à terme la « reconquête du centre bourg »**

Outre, les projets traditionnels de travaux de voirie et d'entretien des bâtiments communaux (travaux de peinture, de rénovation...), une maison du randonneur et un éco-parc vont être créés dans le courant de l'année, au hameau de Villevendret, à l'entrée du Chemin du Centre de la France. Diverses subventions publiques d'Etat de la Région et du Département vont être sollicitées.

Après l'achat de la « maison du garde », au pied de l'église Saint-Denis, l'A.T.D.A et le C.A.U.E procèdent actuellement à une étude et à une consultation de la population, visant à bénéficier du dispositif départemental « reconquête du centre bourg ».

→ **Le montant de la redevance assainissement collectif toujours inchangé depuis 2007, date de son instauration**

Le tarif forfaitaire appliqué est d'un euro par m3 consommé.

La recette est d'environ 4 700,00 euros pour l'équivalent de 45 branchements. Le recouvrement s'effectue par le SIVOM Rive Gauche du Cher, qui facture en même temps que la consommation d'eau potable.

→ **Une subvention de fonctionnement pour l'association LE GRILLON**

Le nouveau bureau de l'association LE GRILLON, gestionnaire du seul commerce de proximité de la commune, fait vivre un vrai lieu de rencontre au cœur du village et gère directement le personnel qui accueille la clientèle croissante.

Une subvention communale est versée à l'association pour l'aider dans son fonctionnement et pour que perdure ce lieu de vie et de rencontre indispensable à Chazemais.

Un grand merci au dynamisme du bureau LE GRILLON : Philippe PETIT, Président, Martine LAUMONIER, Trésorière, Odile HUSSON, Secrétaire et à Sabrina BENOIT, en charge d'accueillir tous les clients.

→ ***Une subvention pour la Maison Familiale Rurale de Limoise***

90 euros seront versés à la Maison Familiale Rurale de Limoise en faveur de deux élèves originaires de Chazemais qui fréquentent cet établissement de formation.

→ ***Vers une nouvelle organisation de l'école, qui accueille chaque année une quarantaine d'élèves***

Suite aux baisses successives des effectifs, la proposition de refonte des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (R.P.I) et dans l'intérêt de l'enfant, le conseil municipal a voté à l'unanimité la réflexion allant vers une nouvelle organisation de son école.

Les élus déplorent l'absence d'administration sereine et performante du syndicat intercommunal en charge de la gestion du regroupement pédagogique entre les communes de Chazemais, Audes et Saint-Désiré, qui a fonctionné harmonieusement pendant plus de trente ans.

Chazemais va oeuvrer pour le maintien de ses deux classes au sein du village, qui accueillent aujourd'hui 43 élèves.

→ ***Démarche auprès d' EDF et ENEDIS : attention aux hausses tarifaires***

Le Conseil Municipal a été informé par nombre de ses concitoyens d'un dysfonctionnement de leurs compteurs électriques, qui ne prennent plus en compte les heures creuses. Malgré les réclamations de ces derniers auprès des services E.D.F qui ont connaissance d'une panne sur un poste relais à Vallon-en-Sully, la situation est au point mort.

Devant les conséquences tarifaires qu'une telle panne peut engendrer, le conseil municipal décide de prendre contact directement avec les interlocuteurs ENEDIS de la commune pour que ce problème puisse trouver une solution dans les meilleurs délais.

→ ***Projet de nichoirs à Chazemais « plus notre village deviendra un écosystème naturel plus il aura la capacité à se défendre contre les aléas climatiques et les ravageurs »***

En vue d'agir pour la biodiversité, différents nichoirs tous plus originaux les uns que les autres seront installés dans notre village. Nos amis les oiseaux de jardin trouveront ainsi un refuge pour leur nidification. Sont prévus également des hôtels à insectes, associés à la semence des fleurs mellifères. Seront mises en place de vieilles ruches pour leur donner une seconde vie décorative et chercher à attirer ces espèces animales qui parasitent les ennemis des cultures.

→ ***Prochainement réouverture de la pêche à l'étang communal***

Amis pêcheurs : patience. La pêche à l'étang communal ré-ouvrira le samedi 26 mars prochain.

Prochain Conseil Municipal, le Mardi 22 Mars 2022 à 18h00